

# **PROCEDURE EN CAS DE FORFAIT**

L'équipe qui déclare forfait, doit dans tous les cas prévenir son adversaire par mail, **via sa messagerie officielle** (preuve écrite en cas de litige) et si possible lui téléphoner par courtoisie.

## **Deux possibilités:**

### **1: L'équipe visiteuse est absente:**

Elle doit prévenir le plus tôt possible le district ainsi que le club recevant par **mail officiel** afin que celui-ci puisse entrer sur internet via le site du district, dans les résultats, **club visiteur absent**. Enfin l'équipe recevant se doit de remplir une feuille de match dans sa partie octroyée et l'envoyer au district.

### **2: L'équipe recevante est absente:**

Comme dans le premier cas, l'équipe recevante doit prévenir son adversaire du jour ainsi que le district, le plus tôt possible par **mail officiel** et entrer sur internet dans la saisie des résultats, **club recevant absent**. Dans ce cas pas besoin de faire une feuille de match car l'équipe qui visite n'a pas la dite feuille.

Une fois ces démarches effectuées, téléphoner là aussi le plus tôt possible à Mr BERTIN Didier Président de la commission des compétitions (0621143900), qui lui seul pourra annuler ou pas la venue du ou des arbitres désignés pour la rencontre.

Dans le cas où un arbitre se déplace même si le match n'a pas lieu, le déplacement sera facturé aux clubs.